



RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Ville de Saint-Dizier et Puissance Télévision ont décidé de faire gagner des places pour plusieurs attractions présentes à la foire de Pâques de Saint-Dizier.

Ce jeu concours est organisé par la société « Puissance Group' », domiciliée au 12 Allée Jean Moulin à Saint-Dizier. La société est joignable au 03.25.09.49.80 et l'e-mail est contact@puissancetelevision.fr. La société est établie sous le numéro de SIRET : 751 392 929 00012. « Puissance Group' » est en partenariat avec la ville de Saint-Dizier et les industriels forains.

Conditions d'admissions au jeu concours

Afin de pouvoir participer à ce jeu vous devez avoir un minimum de 18 ans pour des questions de facilité et d'ordre légal. Enfin pour pouvoir être éligible, il faudra que vous aimiez la page de Puissance Télévision, la page du partenaire forain et que vous remplissiez le formulaire disponible sur notre site internet.

Durée du jeu concours

Le jeu concours sera mis en place sur notre page Facebook « Puissance Télévision » et sur notre compte Instagram « Puissance TV » à compter du 19 avril 2025 à 7h et ce pour une période de 7 jours jusqu'au 26 avril 2025. Vous aurez la possibilité de gagner plusieurs entrées pour plusieurs attractions, avec deux jeux concours par jour.

Mentions légales

Il est important de préciser que cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Meta. De plus, Puissance Télévision a réalisé ce concours en partenariat avec la ville de Saint-Dizier et les industriels forains. Enfin, nous vous assurons que les informations relatives à vos identités resteront strictement confidentielles et que si vous le désirez elles seront détruites dès la fin de ce concours. Pour plus d'informations, merci de nous contacter UNIQUEMENT via notre page Facebook « Puissance Télévision ». Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangeables ni moyennables.